

# L'enseignant

L'école libératrice

## ORNE - INFO

# Spécial Mouvement 1er degré



*L'Unsa appelle à la grève et à la manifestation le 9 mai pour dénoncer la politique d'affaiblissement des services publics sur laquelle le gouvernement s'arc-boute alors que l'ensemble des organisations syndicales rejette le projet de loi sur la Fonction publique.*

### Non au recours massif aux contrats

### Quid de la défense des personnels ?

Fini le temps où l'on pouvait demander sa défense individuelle par ses représentants élus.

Fini le temps où l'on pouvait s'assurer que son barème était respecté ou que ses droits étaient préservés.

### Fragilisation et insécurisation

Les mesures contenues dans ce projet de loi vont nécessairement vers un affaiblissement inédit du service public d'éducation et une insécurisation des personnels.

Opposons-lui la force de notre collectif !

Le 9 mai, soyons déterminé·e·s pour le Service public d'éducation et ses personnels.

Valframbert Alençon CDIS

SITE DE DEPOT

# P2

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

étiquette



## #9MAI DÉTERMINÉ·E·S

# TOU·TE·S, EN GRÈVE



# AGIR AUJOURD'HUI PENSER L'AVENIR



Pour rester connecté, sur Facebook <https://www.facebook.com/SE.UNSA.61/>



Section départementale de l'Orne 4 rue Michelet 61000 Alençon

Tel : 02.33.28.47.15 / 09.63.20.21.84

Mél. : [61@se-unsA.org](mailto:61@se-unsA.org) / Web : [section.se-unsA.org/61](http://section.se-unsA.org/61)



**N**ouvelles modalités de saisie : 2 écrans de saisie pour des vœux précis et des vœux larges  
Nouveau barème intégrant des priorités légales



## Phase d'ajustement réduite à peau de chagrin

**Votre mouvement c'est maintenant qu'il se joue !  
C'est maintenant que vous avez besoin de nous !**

Après la phase informatisée  
il sera peut-être trop tard ...

**S**uite à nos revendications en CTSD, certains changements sont à noter. Les priorités légales restent organisées dans le sens qui avait été défini lors du groupe de travail mouvement mais le nombre de points accordés a été revu à la baisse afin de ne pas pénaliser les enseignants ayant plus de points d'ancienneté. Pour rappel, les premières priorités légales :

**Handicap** : 80 ou 40 pts selon avis du médecin

**Mesure carte scolaire** : 30 pts + 1/2 pt supplémentaire par année à titre définitif limité à 5pts

### Expérience et parcours

**pro** : ASH, direction ou titulaire secteur : 4 pts à partir de 3 ans d'exercice successifs sur l'un de ces postes + pour tous, toujours l'AGS, 1 pt par année comme d'habitude

### Rapprochement de conjoint

: 15 pts sur les 3 premiers vœux

### Exercice dans les deux zones du bas Perche (zones 4 et 5)

: 12 pts au-delà de 3 ans d'exercice (l'historisation de l'ancienneté commencera cette année 2018-2019)

### Caractère répété d'un même premier vœu (rentrée 2020)

: 2 pts par an dans la limite de 10 pts

**N**ous avons demandé à ce que soit rajouté le détachement dans l'expérience et le parcours professionnel, afin que les personnels étant partis sur les modalités de l'ancien mouvement ne soit pas pénalisés par tous ces changements. Au même titre un retour de congé longue maladie devrait être valorisé. Nous n'avons pas été suivis sur ce point ni par les autres syndicats, ni par la DASEN... Nous avons également demandé l'augmentation du nombre de vœux pour la première liste, comme cela se fera dans le Calvados, la Seine Maritime et l'Eure, nous aurons désormais le droit de faire 40 vœux.



Cette nouvelle procédure introduit la notion de **vœu large**.

Les objectifs seraient :

- 1) de nommer un maximum de personnes à titre définitif par le biais de la phase informatisée
- 2) de donner TOUS les postes vacants par le biais de cette phase informatisée. A la fin de la phase informatisée il ne devrait rester à priori plus un seul poste plein vacant. Cela signifie que :

1) Tout poste demandé (par le biais des

**vœux précis ou des vœux larges) sera obtenu à titre définitif.** (sauf postes pour lesquels vous n'auriez pas les pré-requis ou les qualifications requises)

**2) Si vous êtes dans l'obligation de participer au mouvement, que vous n'obtenez aucun poste dans vos vœux (précis ou larges) et qu'il reste des postes vacants non pourvus, il est possible que l'ordinateur vous affecte d'office à titre provisoire sur un des postes restants où qu'il soit et quel qu'il soit. A ce jour, l'administration ne peut pas nous l'affirmer avec certitude.**

Le SE-Unsa dénonce ces modalités d'affectation qui iraient à l'encontre des vœux des collègues, à l'encontre donc de leurs conditions de travail et de fait à l'encontre du bien-être des élèves !

Il y a une seule saisie des vœux pour le mouvement informatisé.

Cette saisie sera différente selon que vous soyez à titre définitif ou dans l'obligation de participer au mouvement.

Pour éviter une affectation sur un poste de votre vœu large, voire sur un poste que vous n'avez pas demandé, élargissez vos vœux précis (dans la limite du raisonnable car ce sera une affectation à titre définitif).

- Vous êtes à titre définitif en 2018-2019 : **vous faites des vœux précis.** = 1 écran de saisie
- **Vous êtes dans l'obligation de participer au mouvement : vous faites des vœux précis + un ou des vœux larges.** = 2 écrans de saisie

RAPPEL : Les personnes obligées de participer au mouvement sont les personnes :

- nommées à titre provisoire
- « victimes » d'une fermeture de poste (carte scolaire)
- arrivant dans le département de l'Orne par le biais des permutations informatisées
- qui réintègrent un poste après congé parental, détachement, disponibilité, mise à disposition, congé longue durée ou période de poste adapté
- qui sont en formation CAPPEI
- les enseignants fonctionnaires stagiaires



**C**ette année, 18 départs seulement ont été acceptés pour 10 arrivées.

QUE DIRE! Quelle déception !! Heureusement que le ministère nous avait dit que la gestion des ressources humaines était une question très importante, à privilégier...Alors que faut il y comprendre lorsqu'on voit les résultats des permutations pour cette année.

- \* - 4 départs pour la Manche (avec un minimum de 676pts)
- \* - 7 départs pour la Sarthe (avec un minimum de 22pts)
- \* - 2 départs pour la Seine Maritime (avec un minimum de 26pts)
- \* - 1 départ pour l'Ille et Vilaine (1022 pts)
- \* - 1 départ pour la Saone et Loire (411 pts)
- \* - 1 départ pour la Charente (59 pts)
- \* - 1 départ pour l'Eure (322 pts)
- \* - 1 départ pour le Rhône (75 pts)

Nous déplorons qu'aucun départ n'ait été accepté vers la Calvados cette année. C'est encore une fois la déception pour de nombreux collègues...

Faut-il rappeler que la mobilité est un droit pour les fonctionnaires que nous sommes?

Le système est bloqué! OUI! Il faudrait peut-être alors se poser les bonnes questions pour trouver les bonnes réponses. Encore faut-il le vouloir!

Pour le SE Unsa le compte n'y est toujours pas .

A l'échelle nationale, cela ne fait que 23,47% de satisfaction, à l'heure où nous essayons de faire main est encore au cœur de notre préoccupations cher ministre et de son école de le Confiance...



En attendant, n'hésitez pas à nous solliciter pour les ineat-exeat, les dossiers sont à rendre avant le 19 avril !

## Les commissaires paritaires et les militants du SE-Unsa pour vous aider et vous défendre !



**Aude Desserre**

Responsable 1er degré  
Titulaire CAPD et CHSCT et CTSD  
Professeur des écoles  
**06 63 11 42 42**



**Marc LEFEVRE**

Secrétaire générale  
du SE-UNSA L'ORNE  
**06 08 15 93 25**



**Sophie Kieffer** Professeur des écoles

Responsable Jeunes Enseignants  
Titulaire CTSD et CDEN capd  
**06 89 15 25 74**

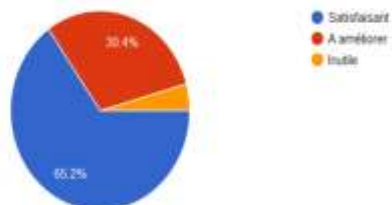




Afin de préparer au mieux le groupe de travail sur la direction d'école proposé par la DSDEN, le SE-Unsa 61 a fait parvenir aux directeurs un questionnaire dont vous trouverez les résultats ci-dessous. Les réponses libres ont été exploitées mais ne figurent pas ici.

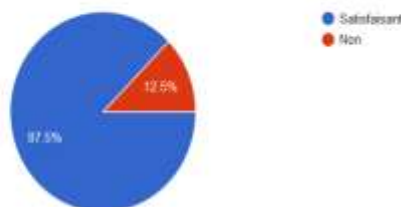
1) Le portail directeur a été mis en place. Qu'en pensez-vous ?

23 responses



3) La nouvelle formation des directeurs s'oriente vers 15 jours en juin et 1 semaine en cours de 1ère année au lieu de 3 semaines en juin. Qu'en pensez-vous ?

21 responses



5) Que faut-il améliorer en priorité pour alléger votre temps de travail sur la direction ?

23 responses



**Formation initiale des directeurs :** Phase 1 (2 semaines en juin) & 2 ( 1 semaine en septembre et 2 jours en décembre)

Phase 3 (28 janvier au 1er février) : échange avec les collectivités territoriales – DICSP – Segpa PMI - ULIS école et Collège – RIP – ITEP – Fluidité des parcours

Phase 4 (25 au 29 mars) : Le harcèlement – autorité parentale avec avocat et études de cas – gestion de conflits – relations école/famille.

Il manque 2 jours de formation : La demande du groupe précédent : faire retour N+1 en groupe de parole - 1 personne a répondu sur les besoins et au final, personne n'était intéressée. Ces 2 jours ont été annulés. *Peut-être mettre en place des groupe de parole pendant la formation phase 1 ou 2 ?* A chaque temps de formation un directeur est présent + tutorat pour les directeurs et faisant fonction. L'IA adjoint n'est pas contre mais il faut des personnes formées.

**Formation continue :** Dans les circons, des formations sur la santé et la sécurité ont été mises en place. Des thématiques seront proposés au PAF spécifiques aux directeurs ?

**Séminaire directeurs :** Mise en place d'un séminaire sur le pilotage pédagogique:

Report l'année dernière car il y a eu des problèmes d'organisation avec les intervenants. *Les représentants du personnels souhaitent que ce séminaire soit décalqué des animations pédagogique, ce qui n'était pas prévu.*

**Outil de direction :** Mise en place du portail du directeur : il est consulté, il s'alimente petit à petit. Il manque encore des ressources.

Un calendrier des tâches du directeur devrait aussi être mis en place. Il y en a un disponible sur Eduscol.

*Il a été demandé qu'un annuaire soit ajouté.*

**Projet d'école :** Le calendrier ne devrait pas tarder. Le bilan et les nouveaux axes seront à rendre avant la fin d'année scolaire. *Nous avons demandé de l'anticipation.*

**Carte scolaire :** Quelques directeurs ne veulent plus être directeurs ou vont partir en retraite. Les IEN doivent voir à créer des « pôles scolaires multisites » sous réserve de départ en retraite, mouvement et accord des directeurs concernés.!

**Demande intersyndicale :** *Nous souhaitons voir augmenter le temps de décharge des directeurs des types d'écoles suivantes : école décharge 1/4 avec ULIS, écoles de 9 classes, écoles qui ont des dispositifs particuliers (Maison de l'enfance, inclusion IME...).*

## Le projet de loi Blanquer veut-il la peau de l'école primaire ?

**D**es décisions inacceptables et rétrogrades: Le Ministre de l'Éducation nationale a précisé qu'il ne ferait pas "une nouvelle loi". Pourtant nous y sommes. Une loi d'évolution si ce n'est de transformation de l'École est actuellement étudiée par les parlementaires. **Pour le SE-Unsa, cette loi est rétrograde, obscurantiste et pourrait marquer le commencement de la fin de l'école primaire telle que nous la connaissons dans son organisation actuelle.** Le "lien de confiance", concept régulièrement affirmé par Blanquer est ainsi introduit dans le code de l'éducation avec le 1er article de cette loi. Son titre pourtant, dénote avec le contenu qui institue une relation très pyramidale et descendante au sein de la communauté éducative. Ce projet de loi arrive par surprise. Cette méthode est vécue comme un manque de reconnaissance et de respect des représentants des personnels, de leur rôle et de leur capacité à être force de propositions. Le mépris ministériel envers ses personnels continue.

A l'origine nous savions qu'une loi devait concerner l'instruction obligatoire à 3 ans, mais c'est à un nombre important de mesures que nous sommes confrontés. Plusieurs d'entre-elles sont d'importance pour notre école. Elles restent cependant seulement esquissées car ce texte de loi ne peut aller plus dans la précision et beaucoup est renvoyé à des décrets ultérieurs. Preuve de la précipitation et de l'amateurisme

avec lesquels il a été écrit et amendé. Le projet de loi pour l'école version BLANQUER doit être complètement explicité et débattu. Ce qui n'est pas le cas! L'écriture d'un livre sur sa vision de l'école ne peut tenir lieu de débat national sur ce sujet, et encore moins de débat avec les acteurs du monde de l'éducation.

Cette "loi confiance" est en procédure accélérée ; cela signifie qu'il n'y a qu'un seul aller-retour entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. En cas de désaccord entre ces deux instances, une commission mixte paritaire regroupant des députés et des sénateurs est chargée de proposer un texte de loi commun. Le texte est à présent soumis à l'examen du Sénat.

Quel est réellement ce projet pour l'École proposé dans cette loi? 4 points principaux (plus de détails sur notre site) :sidérant!

**- Suppression du rôle de la direction d'école par la création des EPSF (Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux)**

**- Obligation scolaire à 3 ans**

**- Création du CEE : Conseil d'Évaluation de l'École**

**Remplacement des ESPE par les INSPE** Un courrier émanant de 4 organisations syndicales (Snuipp-, Snes, Sgen-CFDT, SE-Unsa) + FCPE a été envoyé à tous les députés. Une action le 30 mars...

# soyez

**vigilant sur vos conditions de travail**

Le CHSCT est le lieu de concertation sur des problématiques de terrain où vos représentants UNSA Education et ceux de l'administration œuvrent à réfléchir et proposer des solutions pour améliorer nos conditions de travail. La posture que nous défendons au sein de ce CHSCT, est une ouverture constructive en partenariat avec l'administration. Nous nous refusons d'être dans une opposition systématique et stérile, contraire à nos valeurs.



**Thierry Varnier**

CHSCTD CHSCTA CDEN Permanence téléphonique syndicale spéciale CHSCT : Le Jeudi de 12h à 16h **06.83.35.77.63**

**N**ous, Unsa éducation avons obtenu que des conditions s'améliorent à la rentrée pour un grand nombre de classe dans l'Orne en partie grâce à **la convention ruralité dotation de 5 postes (l'Unsa éducation est la seule organisation syndicale à l'avoir réclamée et défendue depuis 10 ans), Malgré cela** des situations d'écoles demeurent tendues. La priorité a été donnée cette année à toutes les écoles accueillant des élèves "fragiles" : REP et REP + bien sûr, mais aussi Quartier Politique de la Ville et quintile 1 (soit 35% de nos écoles du département), afin de favoriser le dédoublement CP voire CE1 et de permettre à ces élèves d'apprendre dans des conditions plus favorables. Nous avons salué cette mesure qui pour nous, SE-UNSA, va dans le bon sens par rapport aux particularités de notre département.

**Nous** avons pointé néanmoins certaines de ces fermetures qui nous semblent aller à l'encontre du courrier de Mme la DASEN qui an-

nonçait une moyenne de 22 élèves par classe dans toutes les écoles de l'Orne, ainsi que des ouvertures qui nous semblent indispensables. Des points de vigilance sur les écoles de Ferry et Point du Jour à Alençon, Urou et Crennes, Condé sur Sarthe, Radon, Bretoncelles, ST Bomer les Forges/Lonlay l'Abbaye, St Hilaire sur Erre, Landisacq notamment ont été soulevés, certaines mesures d'ouverture ou de non fermeture pourront être possibles en juin.



**Plus forts ensemble !**

Après discussion entre membres des différents syndicats, et malgré des mesures qui en majorité sont positives pour nous, nous avons voté à l'unanimité l'abstention. Nous avons fait ce choix aussi à cause du détricotage massif des PMQC (plus que 6 postes à la prochaine rentrée, équivalents à 4 temps plein), et de la non-création de postes dans certaines écoles et de RASED qui sont indispensables sur le terrain.

## Extrait de la Déclaration Unsa éduc de l'ORNE au CDEN 18 Mars 19

« Dans le contexte actuel politique et social, **Nous**, UNSA Éducation **pensons que** l'amélioration de notre système éducatif exige, une ambition politique forte mais également une construction qui soit commune et concertée et ceci à tous les niveaux du pays ! **Aussi**, à l'échelle locale nous souhaitons rappeler comment, nous, Unsa éducation 61 demandeur depuis plus de dix ans d'une convention rurale, nous n'avons pas été associés à sa construction !

**Dire aussi que nous sommes restés stupéfaits que lors des vœux communs du conseil départemental et de Mme la Préfète il n'y ait eu aucun mot sur l'éducation et la jeunesse, aucune évocation de la convention ruralité !**

Alors parlons Ruralité, comme nous le faisons régulièrement dans cette instance. Cette convention invite la Direction académique à trouver un accord avec les élus, des maires du département. A travers celle-ci, elle devrait demander aux élus de restructurer leur réseau d'écoles afin de limiter l'impact des baisses démographiques annoncées, en accompagnant ces restructurations et l'Orne recevra pour cela une dotation supplémentaire de 5 postes pour la rentrée prochaine (Dotation spécifique sans confiscation rectorale des postes liés aux critères de ruralité et de difficultés sociales). Pourtant des écoles dans les zones rurales risquent d'être en baisse d'effectifs dans les années à venir. Faciliter les regroupements pédagogiques quand ils n'engendrent pas des transports trop longs pour les enfants va dans le bon sens.

Nous rappelons ici notre accord de voir le troisième département de France en terme de scolarisation dans les communes rurales se doter d'une convention ruralité, mais nous refusons que ce soit une coquille vide, un recueil de bonnes paroles où les professionnels sont exclus. Donc cela nécessite concertations, projets partagés, partage des tâches, des financements et des responsabilités. C'est la condition du maintien d'une Ecole Publique de qualité dans nos secteurs ruraux.

ET si localement le dialogue social est embryonnaire, Le ministre entend imposer de nombreuses transformations et continue de le faire à marche forcée en envoyant des messages brouillés...

**B**udget 2019 : le message est clair. L'Éducation est avant tout perçue comme un coût à réduire, et non comme un investissement pour l'avenir.

Nous le savons, notre département perd des élèves. Mais l'argument démographique laisse perplexe tant son usage s'avère sélectif : on l'ignore avec application au ministère quand il s'agit de la hausse des effectifs du second degré à l'échelle nationale et qu'il faudrait donc créer des postes, et on le met en avant à l'échelle régionale pour supprimer des postes sur les collèges. (12 mesure de Carte)

Pour l'UNSA-EDUCATION 61, il est absurde de croire qu'on peut réformer l'École sans prendre en compte les centaines de milliers de personnels qui la font vivre au quotidien. Partout les conditions de travail des personnels et des élèves vont se dégrader.

**Nous dénonçons avec force la transformation des heures postes en heures supplémentaires, le volume des HSA est en hausse de plus de 46%. Cette traduction locale de la politique nationale s'adosse aux annonces ministérielles quant au caractère bientôt obligatoire de la**

**seconde heure supplémentaire.** Cette situation est révélatrice à la fois de l'ignorance feinte de notre ministre quant aux réalités du métier d'enseignant et du mépris assumé avec lequel il considère les revendications de la profession portées par les corps intermédiaires.

La réalité du métier, de notre ruralité, c'est de petits établissements où les collègues sont multifonctions, enseignants, avec des postes partagés, membres du CA, menant des projets pédagogiques divers... Ajouter des heures supplémentaires c'est ajouter de la lourdeur à

**2 heures sup' imposées** une tâche qui se complexifie de jour en jour ! C'est supprimer des postes ! C'est réduire l'ambition d'un service public de qualité !

**Aussi nous avons demandé, à la DASEN, de ne pas aggraver le facteur rural en transformant plus d'heures postes que la commande académique l'envisage et de donner dès maintenant, une marge de manœuvre en Heures postes à l'ensemble des collèges de l'ORNE.** Nous avons assez de notre ministre qui empêche les établissements de mener à bien la tâche qui leur a été confiée.

## STAGES

**G**

**gestion des conflits: Comment les appréhender et les gérer ?**

Jeudi 20 juin 2019 à Alençon

Animé par Sylvie Caron Formatrice nationale du SE-UNSA

Si vous êtes intéressé(e)s par un de ces stages, envoyez-nous un mail pour réserver votre place : [61@se-uns.org](mailto:61@se-uns.org).

Les demandes d'autorisation d'absence doivent parvenir au minimum **un mois avant** à votre IEN ou chef d'établissement

N° 141 MARS 2019

Tirage : 1<sup>er</sup> & 2<sup>nd</sup> degré

550 exemplaires

Prix au n° : 0,0 €

ISSN 1165-3108

Section départementale de l'Orne

4 rue Michelet  
61000 Alençon  
Tel : 02.33.28.47.15  
Mél. : [61@se-uns.org](mailto:61@se-uns.org)  
Web : [section.se-uns.org/61](http://section.se-uns.org/61)



L'enseignant Orne info

Revue trimestrielle

Directeur de publication :

Marc LEFEVRE

CPPAP n° 0213S07735